



Le 12 mai 2025

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2025**

Excusées : Dominique BERTRAND (pouvoir à Alexandre VERDIER), Olga BERTHOULE (pouvoir à Jonathan BERTHOULE).

Absent : Léo GARENNE.

Secrétaire de séance : Cécile MAHÉ.

**I. VOTE DES TAXES LOCALES 2025**

**Jonathan BERTHOULE (excusé)**

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, (25<sup>ème</sup> année consécutive) comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.16 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 54.25 %
- Taxe d'habitation : 7.71 %. **Unanimité**

**II. SUBVENTIONS 2025**

**Jonathan BERTHOULE (excusé)**

Le Conseil municipal, *à l'unanimité des membres votants*, décide de fixer les subventions de fonctionnement 2025 comme suit :

- Association Air Pays : **500 €.**
- Association Las Canailles : **500 €.**
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bagnols : **1 000 €** (*Stéphane SAINT-ROYRE ne prend pas part au vote*).
- Amicale des jeunes Sapeurs-Pompiers Sancy Artense : **250 €.**
- Amicale des Chasseurs : **500 €.**
- Bagnols Anim's : **1 900 €.**
- Bagnols & Co : **2 000 €.**
- Bagnols fête le terroir : **2 500 €.**
- Amicale Laïque : **500 €** (*Dominique BERTRAND ne prend pas part au vote*).
- Sancy Artense Pétanque : **500 €** (*Alexandre VERDIER ne prend pas part au vote*).
- Association Jardin Verger et Biodiversité : **1 000 €.**
- Arco-Iris Events : **500 €.** **Unanimité**

**III. BUDGET 2025 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le budget 2025 du service assainissement s'équilibre à la somme de 47 415 € en fonctionnement et 33 288 € en investissement. **Adopté 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)**

**IV. BUDGET 2025 DE LA COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total des dépenses : 953 017 Euros

Total des recettes : 953 017 Euros

Charges à caractère général	445 940	Produits de services et ventes divers	90 950
Charges de personnel	394 000	Impôts et taxes	233 581
Atténuation de produits	2 000	Dotations subventions	358 873
Autres charges de gestion courante	74 881	Autres produits de gestion courante	106 039
Charges financières	19 195	Excédent de fonctionnement reporté	163 574
Charges spécifiques	500		
Dotations aux amortissements et provisions	3 000		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 501		

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses : 426 000 €

Total des recettes : 426 000 €

Frais d'études	7 176	Frais d'études	7 176
Dépôts et cautionnements reçus	2 000	Amortissement immobilisations	13 501
Matériel de bureau, informatique	5 000	FCTVA	80 896
Remboursement emprunts	290 000	Excédent fonctionnement capitalisé	163 574
		Dépôts et cautionnements reçus	500
		Solde investissement reporté	40 326
Dépenses d'équipement : 121 824 €		Recettes d'équipement : 120 027 €	
Réaménagement salle des fêtes	300		
Travaux sécurité routière	7 500		
City Stade	17 000	Subventions Région et Ministère ENJS	57 027
Participation Territoire Energie	11 200		
Voirie 2024		Subventions FIC et DETR	63 000
Carte communale	12 100		
Achat matériel	45 000		
Travaux cimetièrre	23 724		
Illuminations	5 000		

**Adopté 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)**

### **V. MOUVEMENTS DE CREDITS**

Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

**Unanimité**

### **VII. CONVENTIONS DE LOCATION DE TERRAINS A TITRE PRECAIRE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de location de terrains à titre précaire. **Unanimité**

### **VIII. ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE CHEMIN D'AULNAT-SOUBRE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 1 200 € avec le Président du Territoire d'Energie du Puy de Dôme.

Le fonds de concours de la Commune est estimé à 600.24 €. **Unanimité**

### **IX. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, lors de sa séance du 28 mars 2025, a approuvé une nouvelle modification des statuts de la Communauté de Communes, portant sur la modification de ses compétences :

- Instauration d'une redevance se stationnement sur le parking du Guéry
- Création d'une itinérance entre Saint-Sauves d'Auvergne et Singles
- Aménagement et gestion d'une aire de covoiturage et d'intermodalité sur la Commune d'Olby.

Le Conseil municipal approuve cette modification. **Unanimité**

### **X. QUESTIONS DIVERSES**

La boulangerie étant fermée, Atout Panier a accepté de faire un dépôt de pain. Le Conseil municipal l'en remercie vivement.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **FETE PATRONALE**

La fête patronale de la Saint-Pierre aura lieu le samedi 28 juin et le dimanche 29 juin 2025.

## **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Un problème de voisinage (Bornage – Droit de passage...)

Un différend propriétaire – locataire

Un litige de la consommation...

**un conciliateur de justice** vous accueille gratuitement au sein de l'espace FRANCE SERVICES, 12 Route de Bordas à ROCHEFORT-MONTAGNE, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> **vendredi** matin de chaque mois sur rendez-vous.

Tél. 04 73 25 89 50

## **TOUS MOBILES DOMES SANCY ARTENSE**

### **Recherche de conducteurs bénévoles – Transport d'Utilité Sociale (TSU) DSA**

👉 Appel à bénévoles

🚗 Vous avez une voiture et un peu de temps ? Faites un geste solidaire !

Sur Dômes Sancy Artense, de nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer et n'ont aucune solution de transport.

Avec Tous Mobiles, le réseau solidaire, vous pouvez les aider en offrant de votre temps.

Pourquoi devenir conducteur bénévole ?

- ◆ Aucune contrainte : vous pouvez accepter ou refuser une demande.
- ◆ Un moyen simple de rencontrer du monde et d'aider les habitants de votre territoire.
- ◆ Pour chaque trajet : une indemnisation de 0,20 €/km.

Rejoignez-nous pour rendre la mobilité accessible à tous !

Pour plus d'infos :

06 15 43 79 78 | [reseausolidaire@pfm63.fr](mailto:reseausolidaire@pfm63.fr)

## **PROJET INTERCOMMUNAL DOMES SANCY ARTENSE**

### **Le Pôle Enfance Jeunesse Loisirs et Culture en cours de construction à Bagnols.**

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants sur le secteur Sancy Artense tout en simplifiant l'organisation matérielle et le fonctionnement des services dédiés à l'enfance, à la jeunesse et à la culture, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a initié un projet de construction de nouveaux locaux dédiés sur la commune de Bagnols. Les travaux sont en cours et devraient s'achever en novembre 2025.

Ce futur espace de vie bénéficie du soutien financier de différents partenaires à hauteur de 80% : la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme, l'État (la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la Direction Régionale des Affaires Culturelles), ainsi que la Mutualité Sociale Agricole Auvergne.

Dès le début de l'année 2026, les nouveaux locaux vibreront au rythme des activités proposées par l'accueil de loisirs, le relais petite enfance, le pôle ados et la ludothèque. Ce regroupement permettra de créer une synergie entre ces différentes structures, offrant ainsi un environnement stimulant et adapté à tous les âges.

Budget de l'opération : 820 000 euros HT.

## **JARDIN CONSERVATOIRE**

### **Mais que se passe-t-il dans la zone humide du jardin conservatoire ?**

Depuis des décennies la parcelle attenante au jardin conservatoire était pâturée pour nourrir un troupeau et maintenir le milieu ouvert. Depuis une dizaine d'année, ce site trop petit pour un troupeau, était retourné à l'abandon et s'est enrichi. En 2022, l'intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne a permis d'envisager une nouvelle gestion.

Depuis, le ruisseau a été reméandré grâce au soutien des élèves du Lycée agricole de Rochefort Montagne, du technicien Rivière des sources de la Dordogne et au financement de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense.

### Pourquoi avoir reméandré le ruisseau ?

La préservation de la quantité et de la qualité de l'eau étant un enjeu majeur de nos jours, la préservation des ruisseaux est d'autant plus importante qu'elle permet l'abreuvement du bétail, alimente les réseaux d'eau potable et bien sûr bénéficie à toute la faune et la flore qui y vivent.

L'objectif de ce projet de restauration du ruisseau était donc de ralentir la « fuite » de l'eau vers l'aval par des solutions simples en s'appuyant sur la nature (ce qu'on appelle aussi « les solutions fondées sur la nature ». Le cours d'eau est donc passé de 100 à 165 m ! et devrait permettre à la zone humide de stocker plusieurs centaines de mètres cubes d'eau supplémentaires.

### Pourquoi laisser le site s'embroussailler ?

Le cœur de la zone humide est laissé en « libre évolution ». En effet, on a pu voir que le pâturage a déjà été essayé et n'a pas tenu. Aussi, il est impossible économiquement et peu durable écologiquement de débroussailler mécaniquement chaque année le site simplement pour « faire propre ». Pour ces raisons, il a été choisi de laisser libre court à la flore locale (Molinie, saules, aulnes, etc.).

### Le reste du site est, et sera aménagé

Le verger et la mare continueront d'être entretenus comme c'est le cas aujourd'hui.

Sur la zone actuellement occupée par des fougères et des genêts, il aurait pu être choisi d'intervenir régulièrement avec des débroussailleuses mais comme pour la zone humide, cela aurait entraîné de grosses dépenses et le site aurait été « sous perfusion ».

A la place, la zone verra la plantation d'arbres diverses pour créer une zone ombragée le long du petit chemin de randonnée et les abords seront entretenus.

Ces arbres formeront un petit bosquet et permettront d'ombrager le chemin de randonnée.

Pour toutes questions ou précisions, vous pouvez contacter Julien TOMMASINO au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne : 09 70 75 04 95.

